

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



02/10/23  
BEN ZOUI TA ABDELLatif

Age :  
Lui-même  Conjoint  Enfant

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
01/01/2023	INPE	091137/406	150,00	Docteur Taoufik Medecin Général Dr. Widad Hassani - Casablanca Tel: 05 22 11 40 04 / 05 22 11 40 04

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE Dr Ahmed CHARI Hay Raha Rte Sidi Bouzid Tél: 05 22 94 99 21	03 JAN 2023	336,20

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

Solupred® 20 mg

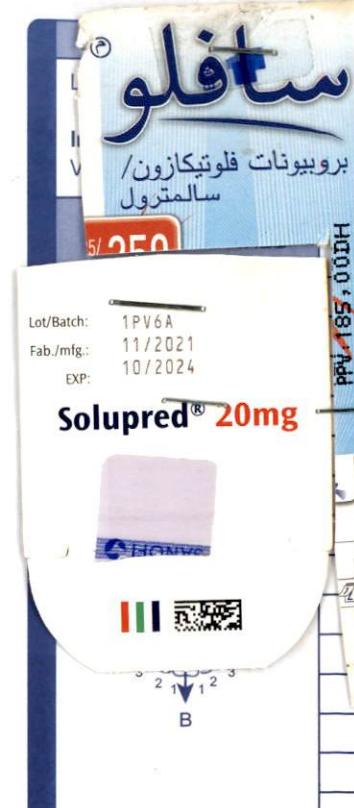
RESPECTER LES DOSES PRESCRITES  
احترم المقدار المعين

Uniquement sur ordonnance - Tableau A (Liste)

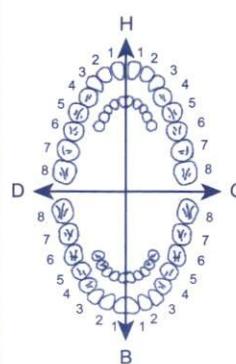
Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1,  
Ain sebaâ Casablanca  
Solupred 20 mg 20 cp  
P.P.V : 48,70

6 118000 060536

6 118000 060536



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

RAIRES

quant la nature des soins

en cas de soins canalaire, ainsi que

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

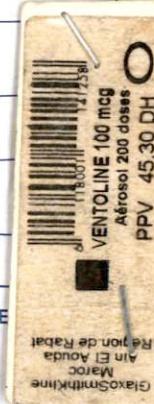
FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'E

Docteur Taoufik TRIHI

Ex. Medecin Chef

Medecine Générale  
Echographie



الدكتور توفيق التريحي

طبيب رئيسي سابقا

الطب العام  
الفحص بالصدى

Casablanca le : 03/01/23 الدار البيضاء في :

Mr BENZAITA ABDELLATIF

18,50 SARLIV 25 S.W 1  
26,20 Selymed V pony N 1  
31,10 VENTOLUME 30g S.V (e)  
45,30 VENOMICINE 50ml N 1  
22,70 TECOFEP N S.V  
34,50 37 Leg N S.V  
336,20 TECOFEP N S.V

Docteur Taoufik TRIHI  
Médecine Générale  
Derb Widad Rue 11 N°377  
Hay Hassani - Casablanca

شارع أفغانستان، درب الوداد زنقة 11، رقم 377، الطلاق الأول الحي الحسني (وراء مدرسة الأخطل) الدار البيضاء الهاتف: 05 40 04 07 51 / 05 22 93 45 44  
Bd. Afghanistan, Derb el Widad Rue 11 N°377 1er Etage Hay Hassani - Casablanca - Tél.: 05 22 93 45 44 / 05 40 04 07 51

~~PHARMACIE HIBA  
Dr. Ahmed CHAFRY  
N°51 Bis Beaufour Casa  
Tel: 05 22 93 99 34~~

مختبرات الصيدلة فارما<sup>5</sup>  
يسعین لحلو فیلاپی صیدلی مسؤول

22, 70